

L'éclairage public à Beaupréau

Nous sommes très heureux, par les sombres nuits d'hiver, d'avoir nos rues et nos carrefours éclairés presque à giorno par nos 1300 et quelques lampadaires : consommation annuelle totale 464.000 kWh, coût annuel : 48000 euros.

J'ai bien dit : 1300 et quelques lampadaires. Notez au passage qu'en 1988, il y a à peine 25 ans, on en dénombrait seulement 614 ! Cette croissance illustre bien le développement urbain de notre cité ; développement que tout un chacun peut constater...

Nos rues sont donc bien éclairées, mais bien sûr, il n'en a pas toujours été ainsi, il faut un commencement à tout ! Et le commencement, le voilà :

L'éclairage public à Beaupréau a commencé à fonctionner à l'automne 1857, la décision de principe ayant été prise par la municipalité d'alors dans sa séance du 8 mars précédent.

Les "considérants" sont intéressants. Ils précisent que cette innovation est nécessaire "ou que l'obscurité constitue un danger pour les habitants et nuit au bon renom de la ville" (on ne dirait pas autre chose aujourd'hui !) On précise au surplus que, si cette implantation a été retardée, ce n'est que pour des raisons financières.....

Ah, ces questions financières, elles sont de tous les temps !

Aujourd'hui on résoudrait le problème en contractant un emprunt. Nos ancêtres, plus sages ou plus prudents, préféreraient avoir les ressources en caisse avant d'engager une dépense. Pour dégager les fonds nécessaires, restait une seule voie : l'impôt.

Dès janvier 1857, le Conseil décide donc d'agir sur les droits d'octroi. Il augmente un peu les taxes qui pesaient sur les comestibles (y compris les animaux à vendre) et sur les boissons. Et craignant que ce ne soit pas suffisant, il étend le droit d'octroi à d'autres marchandises : bois et fourrages. Les quantités estimées sont les suivantes : 3200 quintaux de foin taxé à 18 centimes ; 500 quintaux de paille taxée à 9 centimes ; 1000 hectolitres d'avoine taxée à 22 centimes (on remarquera que les propriétaires de chevaux, donc les riches, devront prioritairement sortir leurs écus du gousset). Puis 900 stères de bûches, 20.000 fagots à 2 centimes, etc...

Profit attendu de ces mesures fiscales : 2000 F ! On espère que ce viatique suffira.

Donc, dans sa séance du 13 avril 1857, le Conseil Municipal décida l'implantation de 19 réverbères (je dis bien dix-neuf) et chargea une commission d'en déterminer l'emplacement !

Cette commission présidée par MM BROUARD et CESBRON travailla avec diligence et déposa très vite ses conclusions... Voici quelles furent les implantations retenues : les plus curieux ou les plus sagaces s'efforceront de les identifier. Voici :

Sur la ville : les maisons de Mme GAGNEUX et de M RENOU, l'imprimerie FARRE, la maison de M DROUET, maréchal, celle de M BELLIARD, de M LUNEAU, le coin du jardin à Mme DURAND, les maisons de Mme Vve CESBRON, de Mr FRUCHAUD, du café LAURENT, GODINEAU, ROSSIGNOL, CHAUVEAU... Enfin place du château, place de la mairie et l'angle des écuries, de la Sous-préfecture.

Pour St-Martin la portion congrue, soit 2 emplacements : près de la croix et devant l'église !



Tout est donc prêt, et le dimanche 1er novembre 1857, les rues étaient éclairées, ce qui permit à l'Écho de Beaupréau du 10 novembre suivant de publier cet entrefilet quelque peu grandiloquent "Dimanche soir, la ville de Beaupréau a vu pour la première fois de nombreux (?) et magnifiques (?) lampadaires éclairer toutes (?) nos rues". Il est permis de sourire à cette lecture !

Las ! On déchantait bientôt car il y eut (déjà ! voyez, ce n'est pas nouveau !) dépassement du devis et le Conseil devait, dans sa réunion du 14 février 1858, voter une somme de 749,45 F pour palier à ce surplus de dépenses.

Faute de documents, on ne sait qui installa cet éclairage, ni à qui incombait le soin de s'en occuper. Mais vu l'époque on peut penser qu'il s'agissait de quinquets à huile confiés pour leur allumage et leur extinction aux bons soins du garde-champêtre.

Et le temps passa. Et avec lui, le parc des réverbères n'a cessé de s'accroître avec deux innovations majeures.

En 1902, les quinquets à huile firent place à l'éclairage à acétylène produit par le "carbure de calcium" les plus anciens se souviennent de ce produit nauséabond utilisé encore pendant la dernière guerre et un peu après en lieu et place d'une électricité défailante !

Vers 1925 enfin la fée Électricité fit fonctionner l'éclairage public à lampe !

Pierre Barrault